



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO 36 DU 24 MAI 2011

CABINET DU PRÉFET DE RÉGION

N° 1268**Récompense pour acte de courage et de dévouement
à Messieurs Philippe MIRLAND, David SMITH, Olivier LAURENT et Stéphane CANDEILLE**

Par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2011

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à MM. Philippe MIRLAND, David SMITH, Olivier LAURENT et Stéphane CANDEILLE.

Article 2 - Le secrétaire général et le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

INSPECTION ACADÉMIQUE DU NORD

N° 1269**Rentrée scolaire 2011 dans l'enseignement du 1^{er} degré public**

Par arrêté en date du 11 avril 2011

Article 1^{er} : Les retrait d'emplois suivants sont prononcés dans les écoles ou établissements ci-après (effet 01/09/2011) :

LILLE-ASH**LILLE**

➤S.E.S.S.D. SAPAD (0596490J), 8 bis rue bernos
Retrait d'emploi : 1 spé. (C pour transformation en E)

AVESNES-AULNOYE**HAUTMONT**

➤Ecole maternelle LE MUGUET (0591354B), 122 avenue du général leclerc
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole maternelle GEORGE SAND (0591356D), 4 rue de la république
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole maternelle LES ROSES (0594552C), rue des jacinthes
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire CHARLES CARION (0591351Y), 25 rue carion
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 1 anim.
➤Ecole élémentaire DU FORT (0594325F), rue des jacinthes
Retrait d'emploi : 1 ord.

LANDRECIÉS

➤Ecole élémentaire GERARD PHILIPPE NIV.2 (0591493C), 12 boulevard des résistants
Retrait d'emploi : 1 ord.

AVESNES-FOURMIÉS**AVESNES-SUR-HELPE**

➤Ecole maternelle CAYEUX (0590565U), rue cayeux
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire VERDUN (0594254D), rue pierre larivière
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire RUE DES PRES (0594586P), 30 rue des prés
Retrait d'emploi : 1 ord.

FOURMIÉS

➤Ecole élémentaire LOUIS ARAGON NIV.1 (0591223J), 34 rue jules guesde
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire LES GLYCINES (0595023P), 9 avenue de la marlière
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole maternelle BLANCHE NEIGE (0594841S), 42 rue serpentine
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 1 ord. (pour restructuration)

SAINS-DU-NORD

➤Ecole primaire LEON DORLEANT (0592143J), 26 rue du docteur chevalier
Retrait d'emploi : 1 ord.

TRELON

➤Ecole élémentaire RENE BRY (0592382U), 4 rue du maréchal foch
Retrait d'emploi : 1 ord.

WIGNEHIES

➤Ecole primaire GPE SCOL. HENRI MATISSE (0596495P), place françois mitterrand
Retrait d'emploi : 1 ord.

AVESNES-JEUMONT**BOUSSOIS**

➤Ecole élémentaire ERNEST CARLIN (0590705W), rue gilbert lanthier
Retrait d'emploi : 1 ord.

FERRIERE-LA-GRANDE

➤Ecole élémentaire CENTRE (0595931B), rue paul doumer
Retrait d'emploi : 1 ord.

AVESNES-LE QUESNOY**FEIGNIES**

➤Ecole élémentaire JEAN LURCAT (0591148C), 43 rue roger salengro
Retrait d'emploi : 1 ord.

AVESNES-MAUBEUGE**MAUBEUGE**

➤Ecole maternelle LES MARRONNIERS (0594560L), cité des marronniers
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole maternelle FREDERIC MISTRAL (0592658U), rue des provinces francaises
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire JEAN MABUSE (0594205A), rue d'artois
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 1 RASED (G pour transformation en E et transfert)
➤MARIE LOUISE PIOTTE NIV2 (0591828S), 1 place hamoir
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour transfert)

CAMBRAI-CENTRE**CAMBRAI**

➤Ecole maternelle LEO LAGRANGE (0592814N), rue d'artois
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire RENE COTY (0594915X), 911 avenue de paris
Retrait d'emploi : 1 ord.

➤Ecole élémentaire RAYMOND GERNEZ (0590769R), 17 rue raymond gernez
Retrait d'emploi : 1 ord.

PROVILLE

➤Ecole primaire CHARLES DE GAULLE (0596540N), rue des saules
Retrait d'emploi : 1 ord.

RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE

➤Ecole primaire JOSEPH RINGEVAL (0591981H), 28 rue pasteur
Retrait d'emploi : 1 ord.

CAMBRAI-LE CATEAU**CATILLON-SUR-SAMBRE**

➤Ecole primaire ALBERT GORIS (0594588S), rue carnot
Retrait d'emploi : 1 ord.

LE CATEAU-CAMBRESIS

➤Ecole primaire HENRI MATISSE (0596654M), avenue matisse
Retrait d'emploi : 1 ord.

PAILLENCOURT

➤Ecole primaire MIXTE (0594957T), rue du four
Retrait d'emploi : 1 ord.

SOLESMES

➤Ecole primaire SUZANNE LANOY - JEAN ZAY (0594487G), 2 rue jean-baptiste haye
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 3 ord. (pour restructuration)

CAMBRAI-SUD**MARCOING**

➤Ecole maternelle LE CHATAIGNIER (0594946F), place du général de gaulle
Retrait d'emploi : 1 ord.

MAUROIS

➤Ecole primaire MIXTE (0591837B), 3 rue d'honnechy
Retrait d'emploi : 1 ord.

DOUAI-CANTIN**ANICHE**

➤Ecole élémentaire MAXIME QUEVY (0593519E), boulevard drion
Retrait d'emploi : 1 ord.

ECAILLON

➤Ecole primaire CITE VUILLEMIN (0593532U), 64 route nationale
Retrait d'emploi : 1 ord.

LECLUSE

➤Ecole primaire PAUL VERLAINE (0594197S), 14 rue du monument
Retrait d'emploi : 1 ord.

MASNY

➤Ecole primaire DU CHAMP FLEURI (0594707W), rue de froissy
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole maternelle CHARLES PERRAULT (0595639J), rue du bosquet
Retrait d'emploi : 1 ord.

DOUAI-CENTRE**DOUAI**

➤Ecole élémentaire ANNEXE PAULE PARENT (0590369F), 203 rue d'esquerchin
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire APPLICATION BLANCS MOUCHONS (0590934V), 47 rue des blancs mouchons
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire ANNEXE JEAN ANDRIEU (0590368E), 216 rue d'arras
Retrait d'emploi : 2 ord.
➤Ecole élémentaire APPLICATION FONTELLAYE NIV.1(0595510U), 208 rue du kiosque
Retrait d'emploi : 6 ord. (pour fusion)

DOUAI-CUINCY**AUBY**

➤Ecole maternelle GERARD PHILIPPE (0590405V), 17 place de la république
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole primaire MARCEL PAGNOL (0596001C), 37 rue de liège
Retrait d'emploi : 1 ord.

COURCHELETTES

➤Ecole maternelle JACQUES PREVERT (0593296M), 4 rue fernand couteau
Retrait d'emploi : 1 ord.

FAUMONT

➤Ecole primaire MARCELINE DESBORDES VALMORE (0596650H), 699 route nationale
Retrait d'emploi : 1 ord.

LAMBRES-LEZ-DOUAI

➤Ecole élémentaire APPLICATION GALLIENI (0590392F), 1164 rue galliéni
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROOST-WARENDIN

➤Ecole primaire BELLEFORRIERE (0594721L), 1179 avenue du 8 mai 1945
Retrait d'emploi : 1 ord.

DOUAI-RIEULAY**BEUVRY-LA-FORET**

➤Ecole maternelle LA SOURIS VERTE (0595734M), 1100 rue a. riquier
Retrait d'emploi : 1 ord.

BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES

➤Ecole primaire FELICIEN JOLY (0595014E), 23 rue roger salengro
Retrait d'emploi : 1 ord.

COUTICHES

➤Ecole primaire LEON LAMBERT (0594266S), 1305 route nationale
Retrait d'emploi : 1 ord.

FENAIN

➤Ecole élémentaire IRENE JOLIOT-CURIE (0593533V), rue irène joliot-curie
Retrait d'emploi : 1 ord.

ORCHIES

➤Ecole maternelle ROGER SALENGRO (0591965R), 17 rue roger salengro
Retrait d'emploi : 1 ord.

SOMAIN

➤Ecole maternelle PAUL ELUARD (0592270X), place victor hugo
Retrait d'emploi : 1 ord.

WANDIGNIES-HAMAGE

➤Ecole primaire MIXTE (0594224W), 113 rue jean jaurès
Retrait d'emploi : 1 ord.

DOUAI-WAZIERS**LALLAING**

➤Ecole élémentaire MARECHAL LECLERC (0593517C), 408 avenue de la résistance
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole primaire HENRI DUNANT - MONTESSORI (0596503Y), rue de lusanger - cité bois duriez
Retrait d'emploi : 1 ord.

MONTIGNY-EN-OSTREVENT

➤Ecole élémentaire MALRAUX - PASTEUR (0596463E), 334 rue matisse
Retrait d'emploi : 1 ord.

PECQUENCOURT

➤Ecole élémentaire BELLEGAMBE - LEMAY (0596462D), rue de chambéry
Retrait d'emploi : 1 ord.

WAZIERS

➤Ecole maternelle FREDERIC CHOPIN CT NOTRE DAME (0592565T), rue paul eluard
Retrait d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-ASH**COUDEKERQUE-BRANCHE**

➤I.E.M. J. COLLACHE (0595344N), 62 rue arago
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour transformation et transfert)

GRANDE-SYNTHÉ

➤CENTRE DE PLACEMENT LES HORIZONS (0596727S), rue fourrier
Retrait d'emploi : 0,5 spé.

GRAVELINES

➤FOYER PAUL MACHY (0591289F), rue victor hugo
Retrait d'emploi : 1 spé.
Retrait d'emploi : 1 spé. (DSPE pour transformation en ADJ. CL. SPE. F)

DUNKERQUE-BAILLEUL**BAILLEUL**

➤Ecole primaire JACQUES PREVERT (0595229N), hameau d'outtersteene
Retrait d'emploi : 1 ord.

ESTAIRES

➤Ecole élémentaire PREVERT - LOUIS PERGAUD (0591114R), 44 rue jules ferry
Retrait d'emploi : 1 ord.

MERVILLE

➤Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0596521T), 56 rue des pretres
Retrait d'emploi : 1 RASED

METEREN

➤Ecole primaire FABRE D'EGLANTINE (0594479Y), rue des ecoles
Retrait d'emploi : 1 ord.

STEENWERCK

➤Ecole primaire JEAN MONNET (0594267T), 30 rue de la rabette
Retrait d'emploi : 1 ord.

VIEUX-BERQUIN

➤Ecole primaire DU DROOGHOUT (0592444L), 10 rue de vieux berquin
Retrait d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-BERGUES**BERGUES**

➤Ecole élémentaire LAMARTINE (0590639Z), 73 rue carnot
Retrait d'emploi : 1 ord.

BRAY-DUNES

➤Ecole primaire GUSTAVE DESWARTE (0590421M), 218 avenue du général de gaulle
Retrait d'emploi : 1 ord.

GHYVELDE

➤Ecole maternelle MIXTE (0595501J), 10 ruelle des escargots
Retrait d'emploi : 1 ord.

WORMHOUT

➤Ecole primaire SALENGRO (0595604W), rue de ledringhem
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 1 spé.
➤Ecole primaire JEAN MOULIN (0596643A), route de steenvoorde
Retrait d'emploi : 1 ord.

ZUYDCOOTE

➤Ecole primaire MIXTE (0595045N), rue du général de gaulle
Retrait d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-COUDEKERQUE**COUDEKERQUE-BRANCHE**

➤Ecole maternelle JACQUES PREVERT (0590863T), 38 rue gustave fontaine
Retrait d'emploi : 1 ord.

- Ecole élémentaire JOSEPH COURTOIS (0594921D), 26 rue paul cézanne
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire MAURICE MILLON (0590425S), 5 rue gabriel péri
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole maternelle ELSA TRIOLET (0594257G), 3 rue ghesquiere
Retrait d'emploi : 1 RASED

DUNKERQUE

- Ecole élémentaire LOUISE DE BETTIGNIES (0592043A), 33 rue georges claezman
Retrait d'emploi : 1 ord.

TETEGHEM

- Ecole élémentaire DU CENTRE (0594242R), 17 rue pablo picasso
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole primaire GPE SCOL. BRASSENS (0595219C), rue paul claudel
Retrait d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE CENTRE**DUNKERQUE**

- Ecole élémentaire PARC DE LA MARINE (0590966E), 80 boulevard alexandre iii
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 0,5 spé
- Ecole élémentaire LA PORTE D'EAU (0595498F), 4 bis rue saint gilles
Retrait d'emploi : 2 ord.

DUNKERQUE GRAVELINES**CASSEL**

- Ecole primaire TILL L'ESPIEGLE (0596464F), 18 rue de bergues
Retrait d'emploi : 1 ord.

GRAND-FORT-PHILIPPE

- Ecole élémentaire GEORGES MANIER (0596363W), 3 boulevard robert pruvost
Retrait d'emploi : 1 ord.

GRAVELINES

- Ecole maternelle APPLICATION MARGUERITE DENVERS (0595709K), 51 rue du moulin haut
Retrait d'emploi : 5 ord. (pour fusion conditionnée à la mutation du directeur)
- Ecole élémentaire MICHELET (0591293K), rue charles trollé
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire DU BOIS D'OSIERS (0595440T), 36 bd sculpteurs
Retrait d'emploi : 1 RASED

HARDIFORT

- Ecole primaire MIXTE (0591319N), 7 la place
Retrait d'emploi : 1 ord.

HOLQUE

- Ecole primaire MIXTE (0593618M), la place
Retrait d'emploi : 1 ord.

NIEURLET

- Ecole primaire LOUIS ET FERNANDE LEROY (0591931D), rue de la mairie
Retrait d'emploi : 1 ord.

SAINT-GEORGES-SUR-L'AA

- Ecole primaire MIXTE (0595642M), 7rue raymond verva
Retrait d'emploi : 1 ord.

WULVERDINGHE

- Ecole primaire JULES VERNE (0592589U), 1180 rue principale
Retrait d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-HAZEBROUCK**HAZEBROUCK**

- Ecole primaire JULES FERRY NIV.1 (0596381R), 5 rue de la sous-préfecture
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire JULES FERRY NIV.2 (0591364M), 5 rue de la sous-préfecture
Retrait d'emploi : 3 ord. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 rem. (pour fusion)
- Ecole primaire GPE SCOL. BUISSON LAMARTINE (0594475U), 28 rue donckele
Retrait d'emploi : 1 ord.

MORBECQUE

- Ecole primaire CHARLES PERRAULT (0593646T), 14 rue du 8 mai 1945
Retrait d'emploi : 1 ord.

STEENVOORDE

- Ecole maternelle CHARLES PERRAULT (0592292W), rue de bailleul
Retrait d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-GRANDE SYNTHÉ**CAPPELLE-LA-GRANDE**

- Ecole élémentaire JEAN JAURES (0590316Y), 92 route de bourbourg
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 5 ord. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 rem. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 RASED (pour fusion)

GRANDE-SYNTHÉ

- Ecole primaire FRANCISCO FERRER (0596545U), 60 avenue de la polyclinique
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire FREINET (0595502K), 4 voie leon blum
Retrait d'emploi : 1 RASED

DUNKERQUE PETITE SYNTHÉ**DUNKERQUE**

- Ecole maternelle DE LA MEUNERIE (0595204L), rue de strasbourg
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire TRYSTRAM (0592645E), 1215 rue du banc vert
Retrait d'emploi : 1 ord.

FORT-MARDYCK

- Ecole élémentaire ROGER SALENGRO (0591210V), 1rue jean deconinck
Retrait d'emploi : 1 ord.

SAINT-POL-SUR-MER

- Ecole maternelle GEORGES VANCAUWENBERGHE (0592190K), cité des cheminots
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire VANCAUWENBERGHE (0592183C), 7 rue delporte
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE1-VILLENEUVE D'ASCQ ASH**LILLE**

- HOPITAL JEANNE DE FLANDRE (0596383T), 2 av. oscar lambret
Retrait d'emploi : 1 spé.
- EAP JULES FERRY (IEM) (0591626X), 40 rue de rivoli
Retrait d'emploi : 1 spé.
Retrait d'emploi : 1 spé. (DSPE pour transformation en ADJ. CL. SPE. C)

RONCHIN

- I.R.P.A. PLACE ABBE DE L'EPEE (0590174U), place abbe de l'epée
Retrait d'emploi : 1 spé.

VILLENEUVE-D'ASCQ

➤ I.M.E. "LE RECUEIL" (0594823X), 200 rue de lannoy
Retrait d'emploi : 1 spé.

LILLE1-CENTRE**LILLE**

➤ Ecole maternelle APPLICATION ANDRE (0591638K), 86 boulevard montebello
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE1-EST**LILLE**

➤ Ecole maternelle WICAR (0592853F), 15 rue saint sauveur
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤ Ecole élémentaire PASTEUR (0591550P), 246 rue solférino
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤ Ecole élémentaire LALO - CLEMENT NIV.2 (0593541D), 3 rue des déportés
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤ Ecole élémentaire ROLLIN - QUINET (0594477W), 27 rue littré
Retrait d'emploi : 1 RASED

LILLE1-HELLEMMES**LILLE**

➤ Ecole élémentaire JEAN JAURES (0594931P), rue anatole france
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE1-LAMBERSART**LAMBERSART**

➤ Ecole élémentaire PASTEUR (0591486V), 7 rue gustave nadaud
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤ Ecole primaire HUGO - MAINTENON - LANOY - BLIN (0594935U), rue aristide briand
Retrait d'emploi : 1 ord.

SAINT-ANDRE

➤ Ecole primaire DES PEUPLIERS (0594567U), 23 avenue des peupliers
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE1-MARCQ**LA MADELEINE**

➤ Ecole maternelle GASTON LECLERCQ (0592625H), 43 rue des gantois
Retrait d'emploi : 1 ord.

MARCQ-EN-BAROEUL

➤ Ecole élémentaire JULES FERRY (0594202X), 19 rue gabriel péri
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE1-OUEST**LILLE**

➤ Ecole élémentaire ARISTIDE BRIAND NIV.1 (0591609D), 7 boulevard eugène duthoit
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤ Ecole élémentaire FERDINAND BUISSON NIV.2 (0591610E), 9 boulevard eugène duthoit
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 7 ord. (pour fusion)
➤ Ecole élémentaire TURGOT (0591595N), 86 rue du faubourg des postes
Retrait d'emploi : 1 RASED
➤ Ecole maternelle GUSTAVE NADAUD (0591539C), 1 boulevard eugène duthoit
Retrait d'emploi : 6 ord. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 rem. (pour fusion)

LILLE2-ANNOEULLIN**ALLENES-LES-MARAIS**

➤ Ecole élémentaire LE PETIT PRINCE (0595226K), rue de verdun
Retrait d'emploi : 1 ord.

ANNOEULLIN

➤Ecole primaire ANNE FRANK (0590471S), 5 rue joseph richy
Retrait d'emploi : 1 ord.

WAVRIN

➤Ecole maternelle JULES FERRY (0592560M), 3 rue jules ferry
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE2-ARMENTIERES**ARMENTIERES**

➤Ecole maternelle JEAN MACE (0590505D), 32 rue jean macé
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire ROGER SALENGRO (0594174S), 55 av roger salengro
Retrait d'emploi : 1 RASED

LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

➤Ecole primaire WEZ MACQUART (0590832J), 1956 route nationale
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE2-LOMME**LOMME**

➤Ecole élémentaire M. CURIE - L. PASTEUR (0595934E), 34 avenue de la délivrance
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE2-LOOS**HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN**

➤Ecole maternelle VICTOR LORIDAN (0595366M), 23 rue léon gambetta
Retrait d'emploi : 1 ord.

HAUBOURDIN

➤Ecole élémentaire LEO LAGRANGE (0596426P), avenue de l'europe
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole primaire PETIT PRINCE (0594691D), 69 rue léon gambetta
Retrait d'emploi : 1 ord.

LOOS

➤Ecole maternelle ANATOLE FRANCE (0591690S), place jean jaurès
Retrait d'emploi : 1 ord.

SEQUEDIN

➤Ecole primaire FELIX VANOVERSCHELDE (0592241R), 69 rue d'hallennes
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ NORD**MONS-EN-BAROEUL**

➤Ecole élémentaire LA PAIX (0594206B), 18 rue du becquerel
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire GROUPE DES PROVINCES (0596629K), rue d'alsace
Retrait d'emploi : 1 RASED

VILLENEUVE-D'ASCQ

➤Ecole primaire RENE CLAIR (0595507R), rue jean-baptiste carpeaux
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole primaire CALMETTE (0596647E), 48 rue de la contrescarpe
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD**BAISIEUX**

➤Ecole primaire PAUL EMILE VICTOR (0590592Y), chemin d'ogimont
Retrait d'emploi : 1 ord.

CHERENG

➤Ecole primaire JULES FERRY (0590836N), 100 route nationale
Retrait d'emploi : 1 ord.

LEZENNES

➤Ecole maternelle HENRI COURSIER (0591523K), rue maurice thorez
Retrait d'emploi : 1 ord.

VILLENEUVE-D'ASCQ

➤Ecole élémentaire HIPPOLYTE TAINÉ (0594571Y), 54 chemin du triolo
Retrait d'emploi : 1 ord.

LILLE3-RONCHIN**BACHY**

➤Ecole maternelle FRANCOISE DOLTO (0590579J), 13 place de la liberté
Retrait d'emploi : 2 ord. (pour fusion conditionnée à la mutation du directeur)

CYSOING

➤Ecole élémentaire YANN ARTHUS-BERTRAND (0594589T), 269a rue salvador allende
Retrait d'emploi : 1 RASED (pour transfert)

LILLE3-SECLIN**CAMPHIN-EN-CAREMBAULT**

➤Ecole maternelle HAMEAU D'ENNECOURT (0590776Y), 2 rue du maréchal foch
Retrait d'emploi : 1 ord.

PHALEMPIN

➤Ecole élémentaire DU MARAIS NIV.2 (0591040K), 92 rue du général de gaulle
Retrait d'emploi : 1 ord.

SECLIN

➤Ecole élémentaire ADOLPHE DUTOIT (0595041J), rue de wattiessart
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire JULES VERNE NIV.2 (0595505N), rue abbe bonpain
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour transfert)

WAHAGNIES

➤Ecole maternelle SUZANNE BUISSON (0595224H), 403 rue jules ferry
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire JULES FERRY (0595246G), 35 rue jules ferry
Retrait d'emploi : 1 RASED

LILLE3-WATTIGNIES**FACHES-THUMESNIL**

➤Ecole élémentaire EMILE ZOLA (0594322C), 11 ter rue d'artois
Retrait d'emploi : 4 ord. (pour fusion)

WATTIGNIES

➤Ecole élémentaire GUILLAUME APOLLINAIRE (0594789K), 17 ter rue blériot
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-HEM**HEM**

➤Ecole élémentaire ANTOINE DE SAINT-EXUPERY (0596332M), 100 avenue du docteur schweitzer
Retrait d'emploi : 1 anim.
➤Ecole maternelle ANTOINE DE SAINT-EXUPERY (0596784D), 100 avenue du docteur schweitzer
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0591395W), parc de la mairie
Retrait d'emploi : 1 ord.

LEERS

➤Ecole maternelle ALICE COTTEAUX (0592650K), 26 rue jean jaurès
Retrait d'emploi : 6 ord. (pour fusion)

LYS-LEZ-LANNOY

➤Ecole maternelle MARIE CURIE (0592657T), rue pierre et marie curie
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-CENTRE**ROUBAIX**

➤Ecole maternelle ELSA TRIOLET (0595439S), rue de fontenoy
Retrait d'emploi : 5 ord. (pour fusion)
➤Ecole primaire BLAISE PASCAL (0596645C), 73 rue des anges
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-EST**ROUBAIX**

➤Ecole primaire PIERRE BROSSOLETTE (0596646D), 125 rue pierre brossollette
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire PIERRE DE ROUBAIX (0592083U), 87bis rue p.de roubaix
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour transfert)
➤Ecole primaire BOILEAU - PASTEUR (0592109X), 74 rue de conde
Retrait d'emploi: 1 RASED
Retrait d'emploi : 1 anim.
➤Ecole élémentaire DE SERRES-CARRETTE (0592058S), 21 rue olivier de serres
Retrait d'emploi :1 anim.

ROUBAIX-OUEST**ROUBAIX**

➤Ecole élémentaire PIERRE DE RONSARD NIV.1 (0592089A), 162 avenue julien lagache
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-WASQUEHAL**BONDUES**

➤Ecole maternelle MAXENCE VAN DER MEERSCH (0592624G), rue du fort montagne
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole primaire GROUPE SCOLAIRE LES OBEAUX (0596107T), 8 chemin saint georges
Retrait d'emploi : 1 ord.

CROIX

➤Ecole maternelle LEON BLUM (0590892Z), avenue le nôtre
Retrait d'emploi : 3 ord.
➤Ecole élémentaire ANDRE MALRAUX (0595715S), rue verte carrière lordan
Retrait d'emploi : 1 ord.

WASQUEHAL

➤Ecole maternelle PIERRE MALFAIT (0592528C), 60 rue delerue
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-WATTRELOS**WATTRELOS**

➤Ecole élémentaire JEAN JAURES (0594613U), rue jean jaurès
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole primaire JEAN MACE (0592547Y), 1 rue de londres
Retrait d'emploi : 1 ord.

TOURCOING-RONCQ**NEUVILLE-EN-FERRAIN**

➤Ecole primaire GROUPE SCOLAIRE AMBROISE PARE (0596531D), square du 11 novembre
Retrait d'emploi : 1 ord.

RONCQ

➤Ecole primaire PABLO NERUDA - ELSA TRIOLET (0596626G), rue pierre brossollettes
Retrait d'emploi : 1 ord.

WERVICQ-SUD

➤Ecole élémentaire PASTEUR (0594985Y), 13 avenue pasteur
Retrait d'emploi : 1 ord.

TOURCOING-EST**TOURCOING**

➤Ecole maternelle ALBERT CAMUS (0592826B), 221-223 rue robert schuman
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole maternelle KERGOMARD - DESCARTES (0596467J), 2 place albert thomas
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 3 ord. (pour partition)

TOURCOING-OUEST**TOURCOING**

➤Ecole élémentaire RENE LECOCQ (0592372H), 107 rue claude bernard
Retrait d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire JACQUES PREVERT (0592722N), 18 rue du halot
Retrait d'emploi : 1 RASED

VALENCIENNES-ANZIN**ANZIN**

➤Ecole maternelle J.B. CARPEAUX (0590494S), 1 rue lucien jonas, cité carpeaux
Retrait d'emploi : 3 ord. (pour fusion)

BELLAING

➤Ecole primaire DE LA CITE (0596497S), 95 rue emile zola
Retrait d'emploi : 1 ord.

WALLERS

➤Ecole primaire HENRI MATISSE (0594353L), 112 rue maurice bouton
Retrait d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-BRUAY**BRUAY-SUR-L'ESCAUT**

➤Ecole maternelle JOLIOT-CURIE (0590725T), place henri durre
Retrait d'emploi : 1 ord.

ONNAING

➤Ecole maternelle CUVINOT (0594713C), 1 chasse de valenciennes
Retrait d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-CONDE**HERGNIES**

➤Ecole primaire NO A HOUX (0591406H), 172 rue emir doffenies
Retrait d'emploi : 1 ord.

THIVENCELLE

➤Ecole primaire HAINAUT BAUGNIES (0592318Z), 69 rue de condé
Retrait d'emploi : 1 ord.

VIEUX-CONDE

➤Ecole primaire MONT DE PERUWELZ (0596302E), 23 rue edouard ghesquières
Retrait d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-CENTRE**VALENCIENNES**

- Ecole maternelle EMILE ZOLA (0592701R), rue du chevalet
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire EMILE ZOLA (0592676N), 32 rue d'aubry
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole maternelle JEAN BONMARCHE (0592420K), 14 rue jean bonmarché
Retrait d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-DENAIN**DENAIN**

- Ecole maternelle BRANLY (0590904M), faubourg duchateau
Retrait d'emploi : 1 ord.

ROEULX

- Ecole élémentaire PAUL LANGEVIN NIV. 1 (0592020A), rue roger salengro
Retrait d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-ESCAUDAIN**ABSCON**

- Ecole élémentaire MARIUS ASSEZ (0594903J), 9 rue van coppenolle
Retrait d'emploi : 1 ord.

BOUCHAIN

- Ecole élémentaire ALBERT DOUAY (0593285A), rue gustave charpentier
Retrait d'emploi : 1 ord.

LIEU-SAINT-AMAND

- Ecole primaire CHARLEMAGNE BRISVILLE (0593536Y), rue des ecoles
Retrait d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-SAINT AMAND**LECELLES**

- Ecole primaire CENTRE (0591500K), place du 8 mai 1945
Retrait d'emploi : 1 ord.

NIVELLE

- Ecole élémentaire MIXTE (0593684J), 240 rue du rivage
Retrait d'emploi : 1 ord.

RAISMES

- Ecole maternelle DANIEL FERY (0591993W), rue du plat fossé
Retrait d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire IRENE JOLIOT-CURIE (0596113Z), 2 rue henri durre
Retrait d'emploi : 1 spé. (pour transfert)

SAINT-AMAND-LES-EAUX

- Ecole élémentaire MARCEL BENOIST (0592145L), 5 rue des viviers du clos
Retrait d'emploi : 1 ord.
Retrait d'emploi : 1 RASED

VALENCIENNES-SAINT SAULVE**MARLY**

- Ecole primaire GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE (0591782S), 2 rue des bleuets
Retrait d'emploi : 1 ord.

QUERENAING

- Ecole primaire GEORGES PAMART (0594213J), 80 rue jean monnet
Retrait d'emploi : 1 ord.

SAINT SAULVE

➤Ecole maternelle DU ROLEUR (0594723N), 10 rue robert schuman
Retrait d'emploi : 3 ord. (pour fusion)
Retrait d'emploi : 1 rem. (pour fusion)

TRITH-SAINT-LEGER

➤Ecole élémentaire LUCIE AUBRAC (0592387Z), place de la résistance
Retrait d'emploi : 1 ord.

Article 2 : Les affectations d'emplois suivantes sont prononcées dans les écoles ou établissements ci-après (effet **01/09/2011**) :

LILLE-ASH**LILLE**

➤S.E.S.S.D. SAPAD (0596490J), 8 bis rue bernos
Affectation d'emploi : 1 spé. (E par transformation de C)

AVESNES-ASH**AVESNELLES**

➤HOPITAL DE JOUR "LE SEQUOIA" (0596912T),
Affectation d'emploi : 1 spé.

AVENES-AULNOYE**BOUSSIERES-SUR-SAMBRE**

➤Ecole primaire JACQUES-YVES COUSTEAU (0590702T), 15 rue de l'église
Affectation d'emploi : 1 ord.

AVESNES-FOURMIES**DOURLERS**

➤Ecole primaire GALILEE (0593529R), 31 rue d'arouzies
Affectation d'emploi : 1 ord.

ETROEUNGT

➤Ecole primaire MIXTE (0596496R), place de la mairie
Affectation d'emploi : 1 ord.

AVESNES-JEUMONT**SOLRE-LE-CHATEAU**

➤Ecole élémentaire JEAN MERCIER (0592266T), 29 bis rue de clairfayts
Affectation d'emploi : 1 ord.

WATTIGNIES-LA-VICTOIRE

➤Ecole élémentaire MIXTE NIV.2 (0592516P), rue des ecoles
Affectation d'emploi : 1 ord.

AVESNES-LE QUESNOY**BAVAY**

➤Ecole élémentaire CENTRE (0592753X), 42 rue pierre mathieu
Affectation d'emploi : 1 ord.

OBIES

➤Ecole primaire MIXTE (0591946V), 210 rue de la wiarde
Affectation d'emploi : 1 ord.

AVESNES-MAUBEUGE**MAUBEUGE**

➤Ecole maternelle ELISE DUSSART (0595668R), rue haute parc sainte emilie
Affectation d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire BRASSENS NIV.1 (0591829T), 2 place rene hamoir
Affectation d'emploi : 1 spé. (par transfert)
➤Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0596428S), rue d artois
Affectation d'emploi : 1 RASED (E par transformation de G et transfert)

ROUSIES

➤Ecole élémentaire LOUIS PASTEUR (0592114C), 8 rue pasteur
Affectation d'emploi : 1 spé.

VILLERS-SIRE-NICOLE

➤Ecole primaire BEAUMARCHAIS (0594982V), 2 rue des caches
Affectation d'emploi : 1 ord.

CAMBRAI-CENTRE**AWOINGT**

➤Ecole primaire MIXTE (0590575E), rue pasteur
Affectation d'emploi : 1 ord.

ESCAUDOEUVRES

➤Ecole élémentaire JEAN-BAPTISTE LEBAS (0591103D), 252 rue jean jaurès
Affectation d'emploi : 1 ord.

CAMBRAI-LE CATEAU**BUSIGNY**

➤Ecole primaire CLAUDE BERNARD (0590739H), rue franck bourreau
Affectation d'emploi : 1 ord.

LE CATEAU-CAMBRESIS

➤Ecole primaire AUGUSTE HERBIN (0594468L), place du 3 septembre 1944
Affectation d'emploi : 1 ord.

ORS

➤Ecole primaire MIXTE (0591967T), rue de landrecies
Affectation d'emploi : 1 ord.

SOLESMES

➤Ecole maternelle MARIE CURIE (0592261M), rue raymond poirette
Affectation d'emploi : 3 mat. (par restructuration)

CAMBRAI-SUD**GOUZEAUCOURT**

➤Ecole primaire MIXTE (0591272M), rue du stade
Affectation d'emploi : 1 ord.

VILLERS-OUTREAUX

➤Ecole primaire MIXTE (0594352K), 1 rue victor hugo
Affectation d'emploi : 1 spé.

DOUAI-ASH**EMERCHICOURT**

➤I.M.E La Vicoignette (0594742J), 7 rue de l'égalité
Affectation d'emploi : 1 spé.

DOUAI-CANTIN**ANICHE**

➤Ecole élémentaire FRANCOIS WARTEL (0590303J), rue amédée deregnacourt
Affectation d'emploi : 1 ord.

ARLEUX

➤Ecole primaire FRANCOIS NOEL (0595701B), rue de la gare
Affectation d'emploi : 1 ord.

MASNY

➤Ecole élémentaire CHARLES ROBERT (0594708X), rue du bosquet

Affectation d'emploi : 1 ord.

DOUAI-CENTRE

DOUAI

➤Ecole maternelle APPLICATION LEONIE MAIAUX (0590409Z), 105 rue léonie maïaux

Affectation d'emploi : 1 ord.

➤Ecole élémentaire APPLICATION PAINLEVE - THOMAS (0595930A), 247 rue de cuincy

Affectation d'emploi : 1 ord.

➤Ecole élémentaire APPLICATION JEAN JAURES - MERMOZ (0596510F), 55 rue emile morlaix

Affectation d'emploi : 1 ord.

➤Ecole élémentaire APPLICATION BUFQUIN NIV2 (0592698M), 185 rue d'arras

Affectation d'emploi : 6 ord. (par fusion)

DOUAI-CUINCY

AUBY

➤Ecole primaire MARCEL PAGNOL (0596001C), 37 rue de liege

Affectation d'emploi : 1 spé.

DOUAI-RIEULAY

MARCHIENNES

➤Ecole élémentaire GEORGES BRASSENS (0594702R), place de l'abbaye

Affectation d'emploi : 1 ord.

DOUAI-WAZIERS

PECQUENCOURT

➤Ecole primaire GROUPE LANGEVIN - WALLON (0591019M), rue cyrille vallée

Affectation d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-ASH

COUDEKERQUE-BRANCHE

➤S.E.S.S.D. TSL J.COLLACHE (0596911S), 62 rue arago

Affectation d'emploi : 1 spé. (par transfert)

GRAVELINES

➤FOYER PAUL MACHY (0591289F), rue victor hugo

Affectation d'emploi : 1 spé. (ADJ. CL. SPE. F par transformation de DSPE)

DUNKERQUE-BAILLEUL

LE DOULIEU

➤Ecole primaire MARGUERITE YOURCENAR (0590954S), 4 grand place

Affectation d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-BERGUES

BAMBECQUE

➤Ecole primaire JEAN DE LA FONTAINE (0590596C), 57 rue principale

Affectation d'emploi : 1 ord.

QUAEDYPRE

➤Ecole primaire MIXTE (0594265R), 1 route de socx

Affectation d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-CENTRE

DUNKERQUE

➤Ecole élémentaire NEPTUNE (0593530S), 8 rue godefroy d'estrades

Affectation d'emploi : 1 ord.

DUNKERQUE-GRAVELINES**GRAVELINES**

- Ecole élémentaire COPERNIC (0595026T), square copernic
Affectation d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire PONT DE PIERRE (0595702C), rue du moulin haut
Affectation d'emploi : 5 ord. (par fusion conditionnée à la mutation du directeur)

DUNKERQUE-GRANDE SYNTHÉ**GRANDE-SYNTHÉ**

- Ecole élémentaire JACQUES PREVERT (0591277T), rue victor hugo
Affectation d'emploi : 1 ord.

CAPPELLE LA GRANDE

- Ecole maternelle JEAN JAURES (0590792R), 92 route de bourbourg
Affectation d'emploi : 5 ord. (par fusion)
Affectation d'emploi : 1 spé. (par fusion)

DUNKERQUE-HAZEBROUCK**HAZEBROUCK**

- Ecole élémentaire Jules Ferry niv1 (0596381R), 5 rue de la sous-préfecture
Affectation d'emploi : 3 ord. (par fusion)
Affectation d'emploi : 1 spé. (par fusion)

LILLE1-VILLENEUVE D'ASCQ ASH**LILLE**

- EAP JULES FERRY (IEM) (0591626X), 40 rue de rivoli
Affectation d'emploi : 1 spé. (ADJ. CL. SPE. C par transformation DSPE)

LILLE1-CENTRE**LILLE**

- Ecole élémentaire LEON JOUHAUX (0594575C), 15 avenue léon jouhaux
Affectation d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire DIDEROT (0591620R), 4 rue du béguinage
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE1-EST**LILLE**

- Ecole élémentaire BOUFFLERS - MONGE NIV.1 (0591584B), 11 rue saint-sauveur
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE1-HELLEMMES**LILLE**

- Ecole primaire CABANIS - BARA (0593554T), 1 bis rue cabanis
Affectation d'emploi : 1 ord.
- Ecole maternelle MAURICE BOUCHOR (0591591J), 1 rue hippolyte lefebvre
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE1-MARCQ**LA MADELEINE**

- Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0591719Y), 43 rue des gantois
Affectation d'emploi : 1 ord.

MARCQ-EN-BAROEUL

- Ecole élémentaire PASTEUR (0593543F), 1 rue augustin bourdon
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE1-OUEST**LILLE**

- Ecole élémentaire BRIAND NIV1 (0591609D), 7 boulevard Eugène Duthoit
Affectation d'emploi : 13 ord. (par fusion)
- Ecole maternelle BERANGER - HACHETTE (0591616L), 4 rue Léon Blum
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE2-ANNOEULLIN**BAUVIN**

- Ecole élémentaire JULES FERRY NIV.2 (0590606N), 35 rue Jean Jaurès
Affectation d'emploi : 1 ord.

HANTAY

- Ecole primaire JEAN MACE (0591318M), 18 rue Mirabeau
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE2-ARMENTIERES**ARMENTIERES**

- Ecole maternelle ANATOLE FRANCE (0590506E), 137 rue du Kimmel
Affectation d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE (0590509H), 141 rue du Kimmel
Affectation d'emploi : 1 ord.

NIEPPE

- Ecole élémentaire SUZANNE CRAPET (0591928A), 25 rue du Pavé Fruit
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE2-LOMME**PERENCHIES**

- Ecole élémentaire JEAN MACE NIV.1 (0591026V), 44 rue de la Prévôté
Affectation d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire JULES FERRY NIV.2 (0591025U), rue de la Paix
Affectation d'emploi : 1 ord.

VERLINGHEM

- Ecole primaire GUTENBERG (0592436C), place de la Mairie
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE2-LOOS**HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN**

- Ecole élémentaire ROGER SALENGRO (0591307A), 13 rue Léon Gambetta
Affectation d'emploi : 1 ord.

LOOS

- Ecole élémentaire GEORGE SAND - ALPHONSE DAUDET (0591684K), 61 rue Edouard Herriot
Affectation d'emploi : 1 ord.
- Ecole élémentaire VOLTAIRE (0591687N), rue Francisco Ferrer
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE2-WERVICQ**HEM**

- I.E.M LA SOURCE (0596061T), 18 rue du Général Leclerc
Affectation d'emploi : 0,5 spé.

LOOS

- S.E.S.S.A.D. L'EVEIL (0596567T), 8 bis rue Marechal Foch
Affectation d'emploi : 1 spé.

LILLE3-VILLENEUVE D'ASCQ SUD**ANSTAING**

➤Ecole primaire JULES FERRY (0590479A), 1 rue clovis leclercq
Affectation d'emploi : 1 ord.

LEZENNES

➤Ecole élémentaire JULES FERRY NIV. 2 (0591524L), 107 rue jean-baptiste defaux
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE3-RONCHIN**BACHY**

➤Ecole élémentaire JACQUES BREEL (0590580K), 10 rue du maréchal foch
Affectation d'emploi : 2 ord. (par fusion conditionnée à la mutation du directeur)

LESQUIN

➤Ecole élémentaire PASTEUR NIV.1 (0591515B),
Affectation d'emploi : 1 RASED (par transfert)

RONCHIN

➤Ecole élémentaire JULES FERRY (0594964A), 71 rue du général leclerc
Affectation d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire GUY MOLLET (0594605K), rue jules ferry
Affectation d'emploi : 1 ord.

LILLE3-SECLIN**SECLIN**

➤Ecole élémentaire PAUL LANGEVIN NIV.1 (0594230C), rue guy mocquet
Affectation d'emploi : 1 spé. (par transfert)

LILLE3-WATTIGNIES**FACHES-THUMESNIL**

➤Ecole élémentaire VICTOR HUGO - LAMARTINE (0594595Z), 5 rue de la résistance
Affectation d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire SEVIGNE (0591128F), rue henri dillies
Affectation d'emploi : 4 ord. (par fusion)

ROUBAIX-HEM**LEERS**

➤Ecole élémentaire LANOY-BLIN-PERI (0591507T), 25 rue jean-jaurès
Affectation d'emploi : 6 ord. (par fusion)

LYS-LEZ-LANNOY

➤Ecole primaire LE PETIT PRINCE (0596783C), 29 rue du général leclerc
Affectation d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-CENTRE**ROUBAIX**

➤Ecole élémentaire ELSA TRIOLET (0595442V), rue de fontenoy
Affectation d'emploi : 5 ord. (par fusion)

ROUBAIX-EST**ROUBAIX**

➤Ecole primaire BOILEAU - PASTEUR (0592109X), 70/74 rue de conde
Affectation d'emploi : 1 spé. (par transfert)

ROUBAIX-OUEST

➤Ecole primaire LEGOUVE (0592075K), 62 bis rue de soubise
Affectation d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-WASQUEHAL**CROIX**

➤Ecole maternelle JEAN MACE (0590890X), 7 place du docteur charcot
Affectation d'emploi : 1 ord.

WASQUEHAL

➤Ecole élémentaire MARCELLE DETAILLE (0592643C), 123 rue emile dellette
Affectation d'emploi : 1 ord.

ROUBAIX-WATTRELOS**WATTRELOS**

➤Ecole primaire GROUPE SCOLAIRE CONDORCET (0592511J), 20 rue des patriotes
Affectation d'emploi : 1 ord.

TOURCOING-RONCQ**COMINES**

➤Ecole élémentaire CENTRE (0590846Z), 37 rue pasteur
Affectation d'emploi : 1 ord.

HALLUIN

➤Ecole primaire JEAN MACE - MARIA MONTESSORI (0591311E), rue du cardinal liéart
Affectation d'emploi : 1 ord.

QUESNOY-SUR-DEULE

➤Ecole élémentaire JULES FERRY (0591972Y), 46 rue de warneton
Affectation d'emploi : 1 ord.

TOURCOING-EST**TOURCOING**

➤Ecole maternelle DESCARTES (0592339X), 1 rue eugène delacroix
Affectation d'emploi : 3 ord. (par partition)
➤Ecole maternelle PASTEUR (0592342A), 19 rue du virolois
Affectation d'emploi : 1 ord.

TOURCOING-OUEST**TOURCOING**

➤Ecole élémentaire PAUL BERT (0595655B), 41 rue jourdan
Affectation d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire PIERRE BROSOLETTTE (0592336U), 2 rue anatole france
Affectation d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-ANZIN**ANZIN**

➤Ecole élémentaire VOLTAIRE - GILLIARD (0590488K), 20 rue des martyrs
Affectation d'emploi : 1 ord.
➤Ecole élémentaire CARPEAUX (05904905L), 1 rue lucien jonas
Affectation d'emploi : 3 ord. (par fusion)

VALENCIENNES-BRUAY**ONNAING**

➤Ecole élémentaire CENTRE NIV.2 (0591958H), 8 ruelle des ecoles
Affectation d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-DENAIN**WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN**

➤Ecole élémentaire MAURICE THOREZ (0594492M), 22 rue pierre et marie curie
Affectation d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-ESCAUDAIN**DOUCHY-LES-MINES**

➤Ecole élémentaire DU CENTRE (0590319B), 48 rue pasteur

Affectation d'emploi : 1 ord.

➤Ecole élémentaire JULES FERRY (0594683V), rue balzac

Affectation d'emploi : 1 spé.

HELESMES

➤Ecole primaire JUSTIN GUIOT (0591377B), 1 rue parent

Affectation d'emploi : 1 ord.

VALENCIENNES-SAINT AMAND**RAISMES**

➤Ecole primaire EMILE ZOLA-ANATOLE FRANCE (0596635S), 2 rue georges bizet

Affectation d'emploi : 1 spé. (par transfert)

VALENCIENNES-SAINT SAULVE**SAINT SAULVE**

➤Ecole élémentaire DU ROLEUR (0594725R), 2 avenue robert schuman

Affectation d'emploi : 3 ord. (par fusion)

Affectation d'emploi : 1 REM (par fusion)

Article 3 : Les Inspectrices et Inspecteurs de l'Education Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

N° 1270 Arrêté ordonnant le dépôt en mairie du plan définitif de remembrement dans la commune de AVESNELLES avec extension sur les communes de ETROEUNGT, FLAUMONT-WAUDRECHIES, HAUT LIEU et SEMERIES et envoyant en possession définitive les attributaires des nouveaux lots

Par arrêté préfectoral en date du 5 mai 2011

Article 1er - Le plan de remembrement de la commune de AVESNELLES avec extension sur ETROEUNGT, FLAUMONT-WAUDRECHIES, HAUT-LIEU et SEMERIES, modifié conformément aux décisions rendues le 4 Novembre 2010 par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sur l'ensemble des recours formés devant elle, est définitif.

Article 2 - Le plan sera déposé en mairie de AVESNELLES le 16 mai 2011 et, en même temps, le dépôt du procès-verbal aura lieu à la Conservation des Hypothèques d'AVESNES SUR HELPE. Cette formalité entraîne le transfert de propriété.

Article 3 - Le dépôt du plan fera l'objet d'un avis de dépôt des maires de AVESNELLES, ETROEUNGT, FLAUMONT-WAUDRECHIES, HAUT-LIEU et SEMERIES, affiché dans les mairies respectives pendant au moins quinze jours, à la diligence du Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Article 4 - Les dates de prise de possession des nouveaux lots, fixées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de AVESNELLES le 15 Mars 2010 (et prescrites à titre provisoire par arrêté préfectoral du 8 Novembre 2010) sont définitives.

Article 5 - Les travaux figurant au projet modifié par les décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, lors de sa réunion du 4 Novembre 2010 sont autorisés au titre du Code de l'Environnement. Le présent arrêté sera notifié au Président de l'Association Foncière de Remembrement de AVESNELLES, maître d'ouvrage des travaux.

Article 6 - Monsieur le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de AVESNELLES et Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par Monsieur le maire de AVESNELLES dans la commune par voie d'affichage, et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur le président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.
- Monsieur le président du Conseil Général.
- Monsieur le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.
- Monsieur le maire de AVESNELLES.
- Messieurs les maires de ETROEUNGT, FLAUMONT-WAUDRECHIES, HAUT-LIEU et SEMERIES (communes en extension).
- Monsieur le président de l'Association Foncière de Remembrement de AVESNELLES.
- Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement d'AVESNES SUR HELPE.
- Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer pour publication dans un journal d'annonces légales du Département, et au Recueil des Actes Administratifs.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, pour publication au Journal Officiel de la République Française.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

N° 1271 Prorogation de l'agrément du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'arrondissement de DOUAI

Par arrêté préfectoral en date du 19 mai 2011 05-19

Article 1^{er} L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2010 est complété comme suit : « l'agrément au titre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation est prorogé jusqu'au 15 octobre 2011. Toute demande de renouvellement fera l'objet d'une demande un mois avant l'échéance et s'appuiera sur un rapport d'activité type ».

Article 2 - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Une copie du présent arrêté sera notifiée au gestionnaire.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DU NORD PAS-DE-CALAIS
**N° 1272 Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique
Implantation et raccordement HTA/BT du poste « LILAS » rues de l'Eglise, des Lilas sur la commune de HOYMILLE**

Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement HTA/BT du poste « LILAS » rues de l'Eglise, des Lilas sur la commune de HOYMILLE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes

Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.

Les conditions techniques d'implantation de l'ouvrage projeté seront conformes aux prescriptions émises par le gestionnaire de voirie concerné par les travaux.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de HOYMILLE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de HOYMILLE, le directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**N° 1273 Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique
Implantation et raccordement HTA/BT du poste DP PSSB « RN 359 » ZI Route de Pommereuil
sur la commune du CATEAU CAMBRESIS**

Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordements HTA/BT du poste DP PSSB « RN 359 » ZI Route de Pommereuil sur la commune du CATEAU CAMBRESIS, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par les exploitants des ouvrages de transport de gaz situés à proximité de la zone de travaux (GRT GAZ).

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de BERLAIMONT pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de BERLAIMONT, la Communauté de Communes de Sambre Avesnois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**N° 1277 Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique
Transformation du poste « PETILLON » rue Louis Dumez sur la commune de DUNKERQUE**

Par arrêté préfectoral en date du 21 avril 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à la transformation du poste « PETILLON » rue Louis Dumez sur la commune de DUNKERQUE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage .

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de DUNKERQUE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de DUNKERQUE, le directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**N° 1278 Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique
Dévoiement de réseau HTA sur les communes de ROUBAIX et TOURCOING**

Par arrêté préfectoral en date du 21 avril 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif au dévoiement de réseau HTA sur les communes de ROUBAIX et TOURCOING, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Le maître d'ouvrage est tenu de se conformer aux mesures demandées par la mairie de Tourcoing.
- Les conditions techniques d'implantation de l'ouvrage projeté seront conformes aux prescriptions émises par le gestionnaire de voirie concerné par les travaux.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairies de ROUBAIX et TOURCOING pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT - Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, les maires de ROUBAIX et TOURCOING, le directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

N° 1279 **Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique**
Implantation et raccordements HTA/BT du poste « PONT » rue Canrobert prolongée sur la commune de LILLE

Par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordements HTA/BT du poste « PONT » rue Canrobert prolongée sur la commune de LILLE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de LILLE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de LILLE, le directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

N° 1280 **Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique**
Implantation et raccordement d'un poste PRCS Chemin de Gurie rue des Quatre Cornets sur la commune de TEMPLEUVE

Par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste PRCS Chemin de Gurie rue des Quatre Cornets sur la commune de TEMPLEUVE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect des prescriptions particulières suivantes :

- Les abords immédiats du poste feront l'objet d'un aménagement paysager (arbustes, écran végétal constitué d'essences locales...) assurant une insertion harmonieuse du poste dans son environnement.
- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par les exploitants des ouvrages de transport de gaz situés à proximité de la zone de travaux (GRT GAZ).

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de TEMPLEUVE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de TEMPLEUVE, le directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

N° 1281 **Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique**
Implantation et raccordement d'un poste double en immeuble HTA/BT « SCI DU PORT » Avenue de l'Université
sur la commune de DUNKERQUE

Par arrêté préfectoral en date du 16 mai 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à l'implantation et raccordement d'un poste double en immeuble HTA/BT « SCI DU PORT » Avenue de l'Université sur la commune de DUNKERQUE, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de DUNKERQUE pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT – Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de DUNKERQUE, le directeur d'ERDF URE Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**N° 1282 Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique
Dissimulation des réseaux basse tension sur la commune de MARCQ-EN-BAROEUL**

Par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2011

Article 1^{er} : Le projet d'exécution, relatif à la dissimulation des réseaux basse tension sur la commune de MARCQ-EN-BAROEUL, est approuvé.

Article 2 : L'exécution des travaux du projet sus-visé est autorisée sous réserve, que les dispositions techniques adoptées pour les ouvrages ainsi que les conditions de leur exécution satisfassent aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 et des normes en vigueur éditées par l'Union Technique de l'Electricité et de la Communication, de l'obtention de toutes les autorisations de passage, et du respect de la prescription particulière suivante :

- Le maître d'ouvrage sera tenu de se conformer aux prescriptions techniques et de sécurité émises par les exploitants des ouvrages de transport de gaz situés à proximité de la zone de travaux (GRT GAZ).

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;
- affichage en mairie de MARCQ EN BAROEUL pendant deux mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Service ECLAT - Division Energie Climat).

Article 5 : La présente autorisation est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de recours contentieux de deux mois à compter de la date la plus tardive d'insertion ou d'affichage définie à l'article 4.

Article 6 : Le secrétaire Ggnéral de la Préfecture, le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le maire de MARCQ-EN-BAROEUL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**DIRECCTE DU NORD-PAS-DE CALAIS
UNITE TERRITORIALE DU NORD LILLE**

**N° 1283 Agrément qualité de services à la personne à l'Association LES AMIS DE BELENCONTRE
ayant pour enseigne FA SI LA GARDER de TOURCOING**

Par arrêté préfectoral du 28 février 2011

Article 1^{er} - Un agrément qualité est accordé à l'Association LES AMIS DE BELENCONTRE, ayant pour enseigne «Fa-Si-La-Garder » sise au Centre Socio Culturel de Belencontre avenue Kennedy à TOURCOING (59200), sous le n° N/230211/A/59LQ/022, pour une durée de cinq ans à compter du 23 février 2011.

Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - L'agrément qualité est valable sur l'ensemble du territoire du Nord-Lille. L'ouverture d'un nouvel établissement secondaire dans ou hors de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord Lille devra faire l'objet d'une demande d'inscription dans l'arrêté initial d'agrément. Cette demande sera adressée au directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille par le préfet du département du lieu d'implantation du nouvel établissement, chargé d'instruire la demande. La modification de l'arrêté initial, par adjonction du nouvel établissement, ne pourra intervenir qu'après réception de l'avis du président du Conseil Général du lieu d'implantation du nouvel établissement. A défaut, la modification de l'agrément sera réputée acquise à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande complète.

Article 3 - La structure exerce son action selon la modalité suivante :

- Prestataire

Article 4 - Les activités agréées sont les suivantes :

- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements,

Article 5 - Le directeur de l'Unité Territoriale Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1284 Agrément simple de services à la personne à l'auto entreprise CARION THOMAS ayant pour enseigne [TECH@DOM](#) de LILLE

Par arrêté préfectoral du 25 mars 2011

Article 1^{er} - Un agrément simple est accordé à l'entreprise CARION Thomas ayant pour enseigne «TECH@DOM» sise au 28 rue du Mal Assis à LILLE (59000), sous le n° N/180311/F/59L/S/034, pour une durée de cinq ans à compter du 18 mars 2011. Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - L'agrément simple est valable sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'ouverture d'un nouvel établissement hors du département du Nord devra faire l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du préfet de département du lieu d'implantation du nouvel établissement. Cette déclaration sera également adressée au directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille qui modifiera l'arrêté initial en y ajoutant la nouvelle structure.

Article 3 - La structure exerce son action selon la modalité suivante :
- Prestataire.

Article 4 - Les activités agréées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :
- Assistance informatique et Internet à domicile,

Article 5 - Le directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1285 Renouvellement d'agrément qualité de services à la personne à l'association DSD DOMICILE SERVICES DUNKERQUOIS de DUNKERQUE

Par arrêté préfectoral du 4 avril 2011

Article 1^{er} - Un renouvellement d'agrément qualité est accordé à l'Association DSD – DOMICILE SERVICES DUNKERQUOIS, sise au 4, bd Paul Verley à DUNKERQUE (59140), sous le n° R/020311/A/59L/Q/038, pour une durée de cinq ans à compter du 2 mars 2011. Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 – Le présent arrêté complète l'arrêté d'agrément initial délivré le 16 octobre 2006 et les avenants 1 et 2 des 1^{er} décembre 2006 et 21 avril 2010.

Article 3 - L'article 3 de l'arrêté initial est modifié comme suit :
L'agrément qualité n'est valable sur le territoire du Département pour lequel l'autorisation du Président du Conseil Général a été obtenue. L'ouverture d'un nouvel établissement secondaire dans ou hors de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord Lille devra faire l'objet d'une demande d'inscription dans l'arrêté initial d'agrément.
Cette demande sera adressée par le directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille au préfet du département du lieu d'implantation du nouvel établissement, chargé d'instruire la demande. La modification de l'arrêté initial, par adjonction du nouvel établissement, ne pourra intervenir qu'après réception de l'avis du président du Conseil Général du lieu d'implantation du nouvel établissement. A défaut, la modification de l'agrément sera réputée acquise à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande complète.
De même toute modification concernant la structure agréée devra faire l'objet d'une information auprès du directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille qui modifiera l'arrêté initial par voie d'avenant.

Article 4 - L'article 5 de l'arrêté initial est modifié comme suit :

Les activités agréées sont les suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).
- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements,

Article 5 - Le directeur de l'Unité Territoriale Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1286 Agrément simple de services à la personne à l'auto entreprise DUBROMEL DAVIDE de LILLE

Par arrêté préfectoral du 6 avril 2011

Article 1^{er} - Un agrément simple est accordé à l'entreprise DUBROMEL David sise au 15, rue d'Isly à LILLE (59000), sous le N° N/310311/F/59L/S/039, pour une durée de cinq ans à compter du 31 mars 2011. Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - L'agrément simple est valable sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'ouverture d'un nouvel établissement hors du département du Nord devra faire l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du préfet de département du lieu d'implantation du nouvel établissement. Cette déclaration sera également adressée au directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille qui modifiera l'arrêté initial en y ajoutant la nouvelle structure.

Article 3 - La structure exerce son action selon la modalité suivante :
- Prestataire.

Article 4 - Les activités agréées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :
- Cours à domicile,

Article 5 - Le directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1287 Agrément simple de services à la personne à la SARL MON CONSEIL BRICO de LAMBERSART

Par arrêté préfectoral du 6 avril 2011

Article 1^{er} - Un agrément simple est accordé à la SARL « MON CONSEIL BRICO » sise 47, rue Georges Boidin à LAMBERSART (59130), sous le n° N/060411/F/59L/S/040, pour une durée de cinq ans à compter du 6 avril 2011.
Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - L'agrément simple est valable sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'ouverture d'un nouvel établissement hors du département du Nord devra faire l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du préfet de département du lieu d'implantation du nouvel établissement. Cette déclaration sera également adressée au directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille qui modifiera l'arrêté initial en y ajoutant la nouvelle structure.

Article 3 - La structure exerce son action selon la modalité suivante :
- Prestataire.

Article 4 – Les activités agréées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :
- Cours à domicile,

Article 5 - Le directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1288 Agrément qualité de services à la personne à la SARL ACTION VIE nom commercial ACTION DOMICILE de ARMENTIÈRES

Par arrêté préfectoral du 8 avril 2011

Article 1^{er} - Un agrément qualité est accordé à la SARL ACTION VIE ayant pour nom commercial « ACTION DOMICILE », sise au 79 (bis) rue du Quai de Beauvais à ARMENTIÈRES (59280), sous le n° N/010411/F/59L/Q/041, pour une durée de cinq ans à compter du 1er avril 2011.
Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - L'agrément qualité est valable sur l'ensemble du territoire du Nord-Lille. L'ouverture d'un nouvel établissement secondaire dans ou hors de la compétence de l'Unité Territoriale du Nord Lille devra faire l'objet d'une demande d'inscription dans l'arrêté initial d'agrément. Cette demande sera adressée au directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille par le préfet du département du lieu d'implantation du nouvel établissement, chargé d'instruire la demande. La modification de l'arrêté initial, par adjonction du nouvel établissement, ne pourra intervenir qu'après réception de l'avis du président du Conseil Général du lieu d'implantation du nouvel établissement. A défaut, la modification de l'agrément sera réputée acquise à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande complète.

Article 3 - La structure exerce son action selon la modalité suivante :
- Prestataire

Article 4 - Les activités agréées sont les suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,
- Assistance administrative à domicile,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance aux personnes handicapées qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante),
- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements,

Article 5 - Le directeur de l'Unité Territoriale Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1289 Agrément simple de services à la personne à l'entreprise individuelle LAMBERT BENOIT ayant pour enseigne PRESTADOM de FAUMONT

Par arrêté préfectoral du 12 avril 2011

Article 1^{er} - Un renouvellement d'agrément simple est accordé à l'entreprise individuelle ayant pour enseigne «PRESTADOM » sise au 379, rue Verte à FAUMONT (59310), sous le n° R/030511/F/59L/S/042, pour une durée de cinq ans à compter du 3 mai 2011. Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - Le présent arrêté complète l'arrêté d'agrément initial délivré le 3 mai 2006

Article 3 - L'agrément simple est valable sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'ouverture d'un nouvel établissement hors du département du Nord devra faire l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du préfet de département du lieu d'implantation du nouvel établissement. Cette déclaration sera également adressée au directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille qui modifiera l'arrêté initial en y ajoutant la nouvelle structure.

Article 4 - La structure exerce son action selon la modalité suivante :
- Prestataire.

Article 5 - Les activités agréées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,

Article 6 - Le directeur de l'Unité Territoriale du Nord Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

N° 1290 Arrêté portant extension d'agrément qualité de services à la personne à l'EURL SERVIFAMILLE de SIN-LE-NOBLE

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2011

Article 1^{er} - Un agrément qualité étendu est accordé à l'EURL SERVIFAMILLE, sise au 110 rue du jardinage à SIN LE NOBLE (59450), sous le n° 2006-2.59L.32, AVENANT N° 1, à compter du 21 avril 2011 jusqu'au 1^{er} août 2011, date de fin de l'arrêté initial. Son renouvellement devra être demandé au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 - Les activités agréées par l'arrêté d'extension sont les suivantes :
- Entretien de la maison et travaux ménagers,
Cette prestation s'ajoute à celles agréées antérieurement.

Article 3 - Les autres dispositions de l'arrêté d'agrément initial demeurent inchangées.

N° 1291 Arrêté portant modification d'agrément simple de services à la personne à l'entreprise individuelle FONTAINE MIKAEL ayant pour enseigne OPAL SERVICES + de DUNKERQUE

Par arrêté préfectoral du 4 avril 2011

Article 1^{er} - Un agrément simple est accordé à l'entreprise individuelle FONTAINE Mickaël sous enseigne « OPAL Services + » sise au 125, rue de Douai Centre Commercial du Méridien à DUNKERQUE (59240), sous le n°010909/F/59L/S/081 AVENANT N° 2, à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 1^{er} septembre 2014, date de fin de l'arrêté initial.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté d'agrément initial demeurent inchangées.

N° 1292 Arrêté portant modification d'agrément simple de services à la personne à la SARL EFFISCHOOL de LAMBERSART

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2011

Article 1^{er} - Un agrément simple est accordé à la SARL EFFISCHOOL sise au 43 ter, avenue de la République à LAMBERSART (59130), sous le n° N/010211/F/59L/S/031, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} février 2011.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté d'agrément initial demeurent inchangées.

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

N° 1293 Recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe

Décision N° 11/05/0320 du 10 mai 2011

Article 1^{er} : Une commission de recrutement se réunira à compter du 1^{er} septembre 2011 afin de pourvoir des postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Article 2 : Le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé incluant le(s) formation(s) suivie(s) et le(s) emploi(s) occupé(s), en précisant la durée de celui ou ceux-ci devra être envoyé au Département des Ressources Humaines pour le 3 juillet 2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Aucune condition d'âge, de titres ou de diplômes n'est exigée.

Article 3 : Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionnera ceux dont elle aura retenu la candidature. Les candidats sélectionnés seront, ensuite, convoqués individuellement à cette audition.

Article 4 : La commission arrêtera, au terme de ces auditions, par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes.

Article 5 : Monsieur le directeur du département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE est chargé de l'exécution de la présente décision.

N° 1294**Recrutement sans concours d'agents d'entretien qualifiés**

Décision N° 11/05/0321 du 10 mai 2011

Article 1^{er} : Une commission de recrutement se réunira à compter du 1^{er} septembre 2011 afin de pourvoir des postes d'Agents d'Entretien Qualifiés.

Article 2 : Le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé incluant le(s) formation(s) suivie(s) et le(s) emploi(s) occupé(s), en précisant la durée de celui ou ceux-ci devra être envoyé au Département des Ressources Humaines pour le 3 juillet 2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Aucune condition d'âge, de titres ou de diplômes n'est exigée.

Article 3 : Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionnera ceux dont elle aura retenu la candidature. Les candidats sélectionnés seront, ensuite, convoqués individuellement à cette audition.

Article 4 : La commission arrêtera, au terme de ces auditions, par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes.

Article 5 : Monsieur le directeur du Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE est chargé de l'exécution de la présente décision.

N° 1295**Recrutement sans concours d'agents des services hospitaliers qualifiés**

Décision N° 11/05/0319 du 10 mai 2011

Article 1^{er} : Une commission de recrutement se réunira à compter du 1^{er} septembre 2011 afin de pourvoir des postes d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés.

Article 2 : Le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé incluant le(s) formation(s) suivie(s) et le(s) emploi(s) occupé(s), en précisant la durée de celui ou ceux-ci devra être envoyé au Département des Ressources Humaines pour le 3 juillet 2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Aucune condition d'âge, de titres ou de diplômes n'est exigée.

Article 3 : Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionnera ceux dont elle aura retenu la candidature. Les candidats sélectionnés seront, ensuite, convoqués individuellement à cette audition.

Article 4 : La commission arrêtera, au terme de ces auditions, par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes.

Article 5 : Monsieur le directeur du Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE est chargé de l'exécution de la présente décision.

N° 1296**Concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie)**

Décision N° 11/05/0386 du 16 mai 2011

Article 1^{er} : Un concours externe sur titres pour l'accès à l'emploi d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie) aura lieu à compter du 13 juillet 2011 en vue de pourvoir 1 poste vacant dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours, les titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente.

Article 3 : Les personnes qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines.

Article 4 : Les candidatures composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé, des photocopies de diplôme doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE pour le 13 juin 2011, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le Directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

N° 1297**Concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Blanchisserie)**

Décision N° 11/05/0387 du 16 mai 2011

Article 1^{er} : Un concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Blanchisserie) aura lieu à compter du 13 juillet 2011 en vue de pourvoir 5 postes vacants dans cet emploi au Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 2 : Sont admis à se présenter à ce concours interne sur titres, les Ouvriers Professionnels Qualifiés ainsi que les Conducteurs Ambulanciers de 2ème catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au 1er janvier 2011 au moins deux ans de services effectifs dans leur grade respectif.

Article 3 : Les O.P.Q. et les conducteurs ambulanciers de 2ème catégorie qui ne disposeraient pas des titres mentionnés à l'article précédent et qui souhaitent présenter leur candidature au présent concours, peuvent saisir la commission d'équivalence de diplômes, en application du décret n° 2007-196 susvisé, selon la procédure en vigueur, disponible auprès des Points d'Accueil et de Gestion des Ressources Humaines.

Article 4 : Les candidatures, composées d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé et de la photocopie des diplômes, doivent parvenir au Département des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE pour le 13 juin 2011, dernier délai.

Article 5 : Les résultats seront affichés dans chaque site du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

Article 6 : Monsieur le directeur du Département des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les sites du Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

N° 1298

**Délégation de signature aux agents de la Cour d'Appel de DOUAI
pour signer les actes d'ordonnancement secondaires dans CHORUS**

Par décision en date du 25 janvier 2011

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergée au SAR de la cour d'appel de Douai.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Douai hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lille

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Douai pour signer les actes d'ordonnement secondaires dans Chorus :

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
GENTE	Jennifer	Greffier en chef A2	<p>RGB Chorus, Responsable du pôle Chorus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, - responsable des certifications de service fait, - responsable des demandes de paiement, - responsable des recettes. 	<p>Tout acte de validation dans Chorus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des bons de commande, - validation des engagements juridiques et des immobilisations, - validation de la certification du service fait, - validation des demandes de paiement et signature, - validation des recettes. 	Aucun
LOGEZ	Christophe	Greffier en chef A2	<p>RGB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, - responsable des certifications de service fait, - responsable des demandes de paiement, - responsable des recettes. 	<p>Tout acte de validation dans Chorus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des bons de commande, - validation des engagements juridiques et des immobilisations, - validation de la certification du service fait, - validation des demandes de paiement et signature, - validation des recettes. 	Aucun

POTDEVIN	Michelle	Greffier B1	<p>RGB adjoint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, - responsable des certifications de service fait, - responsable des demandes de paiement, - responsable des recettes. 	<p>Tout acte de validation dans Chorus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des bons de commande, - validation des engagements juridiques et des immobilisations, - validation de la certification du service fait, - validation des demandes de paiement et signature, - validation des recettes. 	Aucun
TRIGAUT	Mikaël	Greffier en chef A2	<p>RGB MP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, - responsable des certifications de service fait, - responsable des demandes de paiement. 	<p>Tout acte de validation dans Chorus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des bons de commande, - validation des engagements juridiques et des immobilisations, - validation de la certification du service fait, - validation des demandes de paiement et signature. 	Aucun

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le(la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).

N° 1299 **Délégation de signature à Monsieur Philippe DUPRIEZ**
pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de DOUAI

Par décision en date du 25 janvier 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du Ministère de la Justice est donnée à Monsieur Philippe DUPRIEZ, Greffier en Chef, Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de DOUAI, pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de DOUAI.

Article 2 - En cas d'empêchement ou d'absence, cette délégation sera exercée par Madame Magali TRICOT Greffier en Chef et Madame Aude TORCHY Greffier en Chef, adjoints de Monsieur Philippe DUPRIEZ.

Article 3 - La présente décision sera transmise aux Directions Régionales des Finances Publiques du NORD et du PAS-DE-CALAIS et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région NORD PAS-DE-CALAIS

Article 4 - La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 25 août 2010.

N° 1300 **Délégation de signature à Monsieur Philippe DUPRIEZ**
pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour passer les marchés
répondant aux besoins des Services Judiciaires dans le ressort de la cour d'appel

Par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2011

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DUPRIEZ, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la cour d'appel de Douai, afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des Services Judiciaires dans le ressort de la cour d'appel :

- pour conclure et signer les marchés dont le montant est compris entre 0 et 1 million d'€uros,
- pour émettre et signer les bons de commande dans le cadre des marchés à bon de commande.

Article 2 - La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 8 février 2010.

Article 3 - La présente décision sera communiquée aux Chefs de juridiction et de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Douai ainsi qu'aux Directions Régionales des Finances Publiques du Nord et du Pas-de-Calais.

TABLE DES MATIERES

CABINET DU PRÉFET DE RÉGION

Récompense pour acte de courage et de dévouement à Messieurs Philippe MIRLAND, David SMITH, Olivier LAURENT et Stéphane CANDEILLE 1357

INSPECTION ACADÉMIQUE DU NORD

Rentrée scolaire 2011 dans l'enseignement du 1^{er} degré public 1357

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Arrêté ordonnant le dépôt en mairie du plan définitif de remembrement dans la commune de AVESNELLES avec extension sur les communes de ETROEUNGT, FLAUMONT-WAUDRECHIES, HAUT LIEU et SEMERIES et envoyant en possession définitive les attributaires des nouveaux lots 1377

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Prorogation de l'agrément du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'arrondissement de DOUAI 1378

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DU NORD PAS-DE-CALAIS

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation et raccordement HTA/BT du poste « LILAS » rues de l'Eglise, des Lilas sur la commune de HOYMILLE 1378

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation et raccordement HTA/BT du poste DP PSSB « RN 359 » ZI Route de Pommereuil sur la commune du CATEAU CAMBRESIS 1378

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique Raccordement photovoltaïque « RENAULT » « DOUAI » sur les communes de DOUAI, CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI 1379

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Raccordement photovoltaïque « RENAULT » « DOUAI » sur les communes de DOUAI, CUINCY, LAMBRES-LEZ-DOUAI 1379

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation du poste PSSA « CHATEAU » et raccords HTA/BT rue du Château sur la commune de MERVILLE 1379

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Requalification BT du site Ackers sur la commune de BERLAIMONT 1379

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Transformation du poste « PETILLON » rue Louis Dumez sur la commune de DUNKERQUE 1380

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Dévoiement de réseau HTA sur les communes de ROUBAIX et TOURCOING 1380

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation et raccords HTA/BT du poste « PONT » rue Canrobert prolongée sur la commune de LILLE 1381

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation et raccordement d'un poste PRCS Chemin de Grurie rue des Quatre Cornets sur la commune de TEMPLEUVE 1381

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Implantation et raccordement d'un poste double en immeuble HTA/BT « SCI DU PORT » Avenue de l'Université sur la commune de DUNKERQUE 1381

Arrêté d'approbation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique - Dissimulation des réseaux basse tension sur la commune de MARCQ-EN-BAROEUL 1382

DIRECCTE DU NORD-PAS-DE CALAIS UNITE TERRITORIALE DU NORD LILLE

Agrément qualité de services à la personne à l'Association LES AMIS DE BELENCONTRE ayant pour enseigne FA SI LA GARDER de TOURCOING 1382

Agrément simple de services à la personne à l'auto entreprise CARION THOMAS ayant pour enseigne TECH@DOM de LILLE 1383

Renouvellement d'agrément qualité de services à la personne à l'association DSD DOMICILE SERVICES DUNKERQUOIS de DUNKERQUE 1383

Agrément simple de services à la personne à l'auto entreprise DUBROMEL DAVIDE de LILLE 1383

Agrément simple de services à la personne à la SARL MON CONSEIL BRICO de LAMBERSART 1384

Agrément qualité de services à la personne à la SARL ACTION VIE nom commercial ACTION DOMICILE de ARMENTIÈRES 1384

Agrément simple de services à la personne à l'entreprise individuelle LAMBERT BENOIT ayant pour enseigne PRESTADOM de FAUMONT 1385

Arrêté portant extension d'agrément qualité de services à la personne à l'EURL SERVIFAMILLE de SIN-LE-NOBLE 1385

Arrêté portant modification d'agrément simple de services à la personne à l'entreprise individuelle FONTAINE MIKAEL ayant pour enseigne OPAL SERVICES + de DUNKERQUE 1385

Arrêté portant modification d'agrément simple de services à la personne à la SARL EFFISCHOOL de LAMBERSART 1385

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

Recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe 1385

Recrutement sans concours d'agents d'entretien qualifiés 1386

Recrutement sans concours d'agents des services hospitaliers qualifiés 1386

Concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Qualifié (Blanchisserie) 1386

Concours interne sur titres pour l'accès à l'emploi de Maître-Ouvrier (Blanchisserie) 1386

COUR D'APPEL DE DOUAI

Délégation de signature aux agents de la Cour d'Appel de DOUAI pour signer les actes d'ordonnancement secondaires dans CHORUS .. 1387

Délégation de signature à Monsieur Philippe DUPRIEZ pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de DOUAI..... 1390

Délégation de signature à Monsieur Philippe DUPRIEZ pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des Services Judiciaires dans le ressort de la cour d'appel 1390

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord